



- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 6 septembre 2018 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 6 septembre 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

Présents : Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD, Thierry VIDAILLET et Patricia VILLE.

Absents excusés : Mélanie BOUVERET et Bruno PERRIER (ayant donné pouvoir à Jean-François MINY).

Absents : Fabrice GALLOIS, Alain JEANNIER, et Alain PREVITALE.

Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, est présent.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le Maire remercie les conseillers pour le soutien qu'ils lui ont apporté ces derniers mois suite aux décès de ses parents.

Il rappelle aux conseillers de bien vouloir, en cas d'absence aux réunions de conseil, s'en excuser auprès du secrétariat, et d'établir un pouvoir au profit d'un autre conseiller de leur choix.

Intervention de la gendarmerie de Saint-Claude sur la « participation citoyenne »

Le Maire remercie le Capitaine MARQUET, commandant en second de la Compagnie de gendarmerie de Saint-Claude et ses deux collègues, dont l'intervention en première partie de réunion porte sur la présentation du dispositif « participation citoyenne ».

Le Capitaine explique que la Compagnie de Saint-Claude couvre les secteurs de Saint-Claude, Morez, Moirans-en-Montagne, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Les Rousses, Foncine-le-Haut et Nozeroy et compte 110 gendarmes pour 53 000 habitants. Cet effectif inclus le

P.S.I.G. et la brigade de recherche. Il détaille les statistiques concernant Lavans-lès-Saint-Claude :

Années	2015	2016	2017	2018 (au 1 ^{er} septembre)
Cambriolages	6	6	2	4
Délits constatés		35	41	31

Plus précisément, du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2018, les atteintes à l'intégrité physique des personnes se sont réparties comme suit : 8 violences physiques, 2 violences sexuelles et 2 menaces. Concernant les atteintes aux biens sur la même période, les escroqueries sont majoritaires (9), suivies des cambriolages (4), et des vols de véhicules (2). 89 interventions ont eu lieu sur la commune (pour tapages nocturnes, fugues, vols, incidents divers, ...), dont plusieurs liées au trafic de stupéfiants.

Le Capitaine présente ensuite le dispositif de « participation citoyenne » dans lequel les communes de Haut-de-Bienne, Les Rousses, Saint-Claude, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Molinges, Viry, Bellefontaine ou Bois d'Amont se sont déjà engagées. Le but de ce dispositif est de créer du lien avec la population et « les habitants relais » (une liste est fournie par le Maire) et de faciliter l'échange avec la gendarmerie, par exemple, via le repérage de véhicules suspects (vols, démarchages abusifs) ou le signalement d'individus causant des dégâts (dégradations de l'espace public). Ces habitants « référents » seront réunis deux fois par an par la gendarmerie et recevront régulièrement des alertes (vagues de cambriolages, incivilités récurrentes).

En aucun cas, il ne s'agit de traiter des problèmes de voisinage ou des délations anonymes. En cas de malhonnêteté avérée, le référent est retiré d'office du dispositif.

Le Maire fait part de ses doutes concernant la « légitimité » des habitants référents. Il estime que les élus ont cette légitimité, et que cette mission s'inscrirait complètement dans leurs obligations.

Guillaume SAILLARD, s'inscrivant dans cette optique, suggère que l'ensemble des conseillers municipaux volontaires deviennent « habitants relais ».

Après débat, le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif de « participation citoyenne » et autorise le Maire à signer avec le Préfet le protocole régissant les rôles des citoyens, de la mairie et de la gendarmerie.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décisions prises en vertu des délégations de compétences entre le 1^{er} juin et le 30 août 2018

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D29/2018	6 juin 2018	Adhésion aux associations	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'AMJ (39000 LONS LE SAUNIER) pour l'année 2018 / cotisation = 669,16 €
D30/2018	7 juin 2018	Commande publique	Mise en page et impression en 1 000 exemplaires du bulletin municipal Le Mag 2018 / entreprise Numéro 119 (39190 GRUSSE) / montant de 3 226,00 € H.T.
D31/2018	11 juin 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AR n° 213 et 215 « Lizon » propriété de Anne-Marie et Catherine MERMILLON (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)

... / ...

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D32/2018	13 juin 2018	Finances locales	Ouverture d'une ligne de trésorerie / Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté / 200 000,00 €, 1 an, taux T4M + 0,60 point, commission d'engagement = 0,10 %
D33/2018	13 juin 2018	Domaine et patrimoine	Location de la maison située 1 rue François Bourdeaux à Mme Marie-Hélène BEDOUIN, du 15 juin 2018 au 14 juin 2019 (1 an) / loyer mensuel = 500,00 €
D34/2018	19 juin 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AR n° 216 « Lizon » propriété de la S.C.I. Le Nan (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D35/2018	25 juin 2018	Commande publique	Travaux de création d'un réseau eaux usées rue de Melay (sur 39 ml) / entreprise Goyard TP (39150 CHAUX DES PRES) / montant de 9 799,00 € H.T.
D36/2018	28 juin 2018	Commande publique	Travaux de réfection électricité dans les bâtiments / entreprise Portigliatti et Fils (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 3 707,00 € H.T. dont : ALSH Les Fariboles : 399,00 € H.T., église : 557,00 € H.T., crèche La Rainette : 186,00 € H.T., école élémentaire : 1 045,00 € H.T., école maternelle : 506,00 € H.T. et salle des fêtes : 1 014,00 € H.T.
D37/2018	6 juillet 2018	Commande publique	Travaux de réfection du foyer de la chaudière bois (remplacement des 4 joues latérales) / entreprise Schmid France (68840 PULVERSHEIM) / montant de 10 150,60 € H.T.
D38/2018	12 juillet 2018	Domaine et patrimoine	Location du logement T3 situé 26 Grande Rue (école élémentaire) à Mme Noëlle CHEVASSUS-VERSOIX, du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 (1 an) / loyer mensuel = 229,00 € + charges mensuelles = 94,00 €
D39/2018	9 août 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AE n° 263 et 350 « En Fourger » propriété de Michel, Evelyne, Bernard, Didier et Anne-Marie COTTET (25640 POULIGNEY-LUSANS)
D40/2018	9 août 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 288 « En Fourger » propriété de Roger CLEMENT et Monique PIZZETTI (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D41/2018	9 août 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AV n° 58, 144, 196 et 213 « Le Monnet » propriété de Jean-Paul LANCON (84000 AVIGNON)
D42/2018	22 août 2018	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment de l'ancienne école de Lizon situé 184 rue Simon Lahu à la société Brasserie du Lizon, du 10 juillet 2018 au 9 janvier 2019 (6 mois) / loyer mensuel = 800,00 €

PERSONNEL

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (D.G.S.)

Le Maire propose aux conseillers de créer un emploi fonctionnel de D.G.S. pour les raisons suivantes :

- la Commune compte plus de 2 000 habitants,
- le personnel est réparti en plusieurs services : administratif, technique, petite enfance et écoles du primaire,
- la fusion des communes de Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il précise que l'emploi de secrétaire général ne serait pas supprimé, mais resterait vacant et qu'il lui appartiendrait de nommer l'agent par arrêté sur le poste de D.G.S., pour une durée de 5 ans maximum.

Le Conseil décide de créer un emploi fonctionnel de D.G.S. à compter 1^{er} octobre 2018 et d'instaurer le régime indemnitaire correspondant (« prime de responsabilité des emplois administratifs de direction », au taux de 15 % maximum du traitement brut indiciaire).

Instauration de la prime de service pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

Le Maire expose aux élus le changement intervenu récemment dans l'organisation du service de la crèche municipale composé de six agents : Mme Dorothee ORTAERI, auxiliaire de puériculture, remplace Mme Pascale MATHIEUX, éducatrice de jeunes enfants, au poste de directrice adjointe de la structure. Afin d'ajuster en conséquence les rémunérations des agents, il propose d'instaurer la prime de service pour les emplois d'auxiliaires de puériculture remplissant des fonctions de direction.

Le Conseil Municipal décide de créer la prime de service et de rendement aux agents relevant du cadre d'emplois suivant :

Filière	Grade	Fonction	Montant de référence
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe	Adjoint de direction à la crèche	7,5 % du T.B.I.

Modification du temps de travail hebdomadaire des ATSEM au 1^{er} septembre 2018

Le Maire explique que la fermeture de la 4^{ème} classe de l'école maternelle pour l'année scolaire 2018 / 2019 a entraîné le non renouvellement du contrat à durée déterminée de Madame Florence BALIVET, agent des écoles. Cette suppression du 3^{ème} poste d'ATSEM engendre une extension du temps de travail des deux autres ATSEM, l'accompagnement dans le bus depuis Lizon et l'accueil des enfants de deux ans et demi nécessitant toujours un taux d'encadrement important.

Le Conseil décide de passer le nombre d'heures de travail par semaine de l'adjointe technique principale 1^{ère} classe de 25 heures à 26,5 heures, et de celui de l'adjointe technique de 25,5 heures à 27,5 heures, à compter du 1^{er} septembre 2018.

FINANCES

Budget principal :

Les opérations de relevés topographiques ayant été suivies de travaux, il est désormais possible de transférer au sein de la section d'investissement les dépenses réalisées en compte d'attente. Le Conseil municipal décide donc de procéder aux écritures comptables suivantes :

* DM1, intégration des plans topographiques de l'opération d'aménagement de l'arrêt de bus de Lizon :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		2 196.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		2 196.00 €
R 2031 : Frais d'études		2 196.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		2 196.00 €

* DM2, intégration des plans topographiques de l'opération d'aménagement des VRD de la rue du Caton :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		1 980.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1 980.00 €
R 2031 : Frais d'études		1 980.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		1 980.00 €

Tarif de location des terrains des jardins partagés du Crêt du Bief

Le Maire rappelle que les 10 jardins familiaux situés au pied des immeubles du Crêt du Bief sont occupés et qu'une réunion sera organisée avec les occupants, à l'automne. Il propose d'augmenter le tarif de location des terrains de 15,00 € à 20,00 € par an, compte tenu des investissements réalisés par la Commune (clôtures, récupérateur d'eau, ...).

Le Conseil fixe le tarif de la redevance d'occupation des terrains des jardins familiaux du Crêt du Bief à 20,00 € par an, à partir de l'année 2019.

URBANISME ET TRAVAUX

Vente de parcelles du lotissement du Crêt du Bief

Le Maire indique qu'il a reçu de France Domaines, le 5 septembre, l'estimation des prix de vente des terrains du lotissement du Crêt du Bief :

Lots	Prix H.T.
A, C, D, F et H	72,00 € / m ² , avec une marge de négociation de 10%
B, E et G	79,00 € / m ² , avec une marge de négociation de 10%

Il explique aux élus que trois particuliers, accompagnés par le C.A.U.E. du Jura pour la constitution de leurs permis de construire, ont fait part de leur souhait d'acquérir des parcelles de 500 à 600 m². Il demande donc au Conseil de l'autoriser à signer les compromis de vente et à mandater un cabinet de géomètres-experts pour dresser les plans de cession des terrains.

Le Conseil fixe le prix de vente des terrains des lots A, C, D, F et H du lotissement du Crêt du Bief à 80,00 € par mètre carré, T.V.A. sur la marge incluse. Il autorise le Maire à signer les compromis de vente avec les futurs acquéreurs.

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI fait le point sur l'état d'avancement des travaux divers :

- La rénovation des réseaux d'assainissement (entreprise SNTP) rue de la Cueille seront terminés dans deux semaines. Le problème d'écoulement intempestif des eaux usées pendant le week-end a été résolu.
- La campagne de marquage au sol de la signalisation (entreprise Signaux Girod) débutera semaine 37.
- Le silo de la chaufferie bois a été inondé suite au dysfonctionnement du disconnecteur et de la pompe de relevage des eaux. Une déclaration de sinistre a été adressée à l'assureur de la collectivité.
- 2 x 2 conteneurs à déchets ont été installés par le SICTOM du Haut-Jura Rue de la Fauverge et Rue du Chêne.

Cécile CHIQUET et Guillaume SAILLARD font le bilan de l'opération Lav'ton Lavans 2018 : les travaux de nettoyage ont été effectués sur la commune déléguée de Ponthoux. La participation des habitants a été plutôt faible : 15 personnes dont 3 enfants. Les détritiques collectés contenaient notamment de la ferraille, des plastiques et des bouteilles de verre.

... / ...

ETABLISSEMENTS PUBLICS**Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude***** Modification des statuts (GEMAPI, offre de santé, SPANC et subventions aux associations)**

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers les propositions de modifications des statuts adressées par la Communauté de Communes :

- diminution du nombre de communes membres suite à la formation de communes nouvelles ;
- ajout de l'exercice du droit de préemption urbain pour la mise en œuvre de la politique communautaire ;
- ajout de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- reformulation pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ;
- suppression de la compétence création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- reformulation de la compétence offre de santé territoriale ;
- suppression du site de la Borne au Lion dans la compétence sylviculture ;
- reformulation de la compétence S.P.A.N.C. ;
- ajout des missions hors GEMAPI ;
- précision des modalités de soutien financier aux associations ;
- et ajout dans la mutualisation des services de l'instruction des actes en matière d'urbanisme.

Le Conseil approuve le projet de statuts communautaires modifiés et acte qu'une délibération permettant de définir l'intérêt communautaire sera à finaliser après validation des nouveaux statuts.

*** Proposition d'organisation d'une étape du Tour du Jura cycliste 2019**

Le Maire donne lecture aux élus du courrier de la Communauté de Communes, reçu le 25 juillet, proposant aux communes membres d'accueillir un départ ou une arrivée de l'édition 2019 du Tour du Jura. Haut-Jura Saint-Claude s'engage à prendre en charge 50 % du coût de l'organisation d'un départ (3 000 € sur 6 000 €) ou d'une arrivée (4 000 € sur 8 000 €), l'autre moitié étant supportée par la commune d'accueil.

Il précise qu'il a envisagé avec le Maire de Coteaux du Lizon de répondre favorablement à cette proposition et demande l'accord des conseillers.

Le Conseil Municipal accepte le principe d'accueillir une arrivée du Tour du Jura en 2019, conjointement avec la commune de Coteaux du Lizon et accepte de verser une participation financière de 2 000,00 € (soit 25 % du coût total).

Toujours dans le cadre de l'organisation d'événements communs avec Coteaux du Lizon, le Maire indique qu'il a convenu avec son homologue d'organiser la prochaine cérémonie du 11 novembre, sur le site du collège (plantation d'un arbre du souvenir).

SYDOM du Jura : rapport annuel 2017 du service d'élimination des déchets

Le Maire présente aux conseillers le rapport annuel 2017 adressé par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères du Jura (tonnages collectés, budget / coûts, opérations de valorisation, actions de sensibilisation ...).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers.

SIEG : rapport annuel 2017 du service de l'eau potable

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 adressé par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux (caractéristiques, évolution du tarif de l'eau, travaux programmés, ...).

Cécile CHIQUET ajoute que de gros investissements vont être engagés dans les prochaines années pour la rénovation de la station de pompage et de traitement du lac de l'Abbaye (dépenses estimées à 1 300 000,00 €).

Le Conseil approuve ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

QUESTIONS DIVERSES**Motion contre le projet de suppression des taux réduits de T.V.A. dans le bâtiment**

Le Maire donne lecture aux conseillers du courrier de la CAPEB du Jura qui alerte les collectivités sur le projet de l'Etat remettant en cause les taux réduits de T.V.A. pour les travaux dans le bâtiment.

Considérant que cette suppression de taux réduits de T.V.A. représenterait un renchérissement de 10 % du coût des travaux de rénovation, une baisse de pouvoir d'achat des ménages, et un handicap pour l'emploi dans les petites entreprises du bâtiment, le Conseil Municipal demande au Gouvernement de ne pas supprimer les taux en vigueur ou apporter des modifications substantielles.

Courrier du 6 juillet 2018 de la Directrice de l'école maternelle

Le Maire fait part aux élus du courrier de la Directrice de l'école maternelle, daté du 6 juillet et remerciant la mairie pour l'acceptation des nouveaux emplois du temps des ATSEM ainsi que la fourniture d'un ordinateur portable.

Geneviève ROZIER indique aux conseillers que les effectifs des écoles du primaire ont tendance à faiblir par rapport aux années précédentes (58 élèves en maternelle et 123 en élémentaire).

Aide financière du CCAS au profit de M. Kévin BOQUEL

Claude COTTET fait part aux élus des remerciements de Monsieur Kévin BOQUEL, en situation de handicap, suite au versement de la subvention de 1 000,00 € par le CCAS, pour l'achat d'un véhicule.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 2 octobre 2018 à 19h00 en mairie

La séance est levée à 22H15.

Philippe PASSOT, maire

Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance

